maintenant, veulent que tout document émanant d'un groupement contienne des mots désagréables pour les autres groupements socialistes. Lorsque, plus forte que les passions des hommes, la volonté ouvrière aura mis fin à ces querelles fratricides, nos adversaires trouveront contre nous leurs meilleurs arguments dans la littérature socialiste des dernières années.

Regrettons ces mœurs et passons.

Le programme de l'union du P. O. F., du P. S. R. et de l'A. C. est fixé par le passage suivant du manifeste :

« Auront leur place dans l'union socialiste » révolutionnaire, toutes les organisations, » fédérations et groupes qui, d'accord sur les » fondements essentiels du socialisme établis par l'ensemble des Congrès nationaux » *partis de révolution et par conséquent d'opposition à l'Etat bourgeois*, le parti socialiste s'est à bon droit arraché toutes » les réformes susceptibles d'améliorer les » conditions de lutte de la classe ouvrière, » ne saurait *EN AUCUNE CIRCONSTANCE*, » *par la participation au pouvoir central*, » *par le vote du budget, par des alliances* » *avec des partis bourgeois, fournir aucun* » *des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.* »

C'est là un programme à la fois de principes et de tactique.

Sur sa première partie, celle qui concerne les principes, tous les socialistes sont d'accord ; si d'accord dès lors qu'il a fallu la découverte de divergences de tactique pour servir de raison à la résurrection des querelles.

Quant à la seconde partie, celle qui concerne la tactique, elle est presque entièrement négative, et semble indiquer par là plutôt le désir de diviser que d'unir, d'exclure que de rapprocher.

N'auront leur place dans cette union, dit le manifeste, que ceux qui estiment que le Parti socialiste ne saurait, *en aucune circonstance*, 1° par la participation au pouvoir central ; 2° par le vote du budget ; 3° par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

En aucune circonstance, la participation au pouvoir central ? C'est dans ces termes absolus, contraire à la décision du Congrès national de 1899 qui a admis la possibilité des circonstances exceptionnelles où le Parti aurait à examiner la question. C'est contraire encore à la décision du Congrès international de 1900 qui a indiqué les seules conditions où cette participation dangereuse permettait, dans des cas exceptionnels, d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant.

En aucune circonstance, le vote du budget ? Je pose la question devant les travailleurs.

Si, un jour, grâce aux députés socialistes, des crédits intéressant au plus haut point la classe ouvrière étaient proposés au cours de la discussion du budget : si, par l'appui de la neutralité d'un gouvernement ayant intérêt à ménager la minorité socialiste, ces crédits étaient votés successivement : si, par exemple, la situation des travailleurs de l'Etat devait en être sensiblement améliorée ; si, des subventions importantes y étaient prévues au profit des Bourses du Travail, des Fédérations de syndicats, des bureaux de placement corporatifs ; si, un crédit y était inscrit pour dans l'application de la loi sur les caisses de retraites, remplacer la contribution ouvrière par une participation de l'Etat réalisée, sans impôt nouveau, par la suppression du budget des cultes ; si enfin, du vote du groupe socialiste sur l'ensemble du budget, dépendait le maintien ou la suppression de toutes ces améliorations, que devraient faire les députés socialistes ?

Le manifeste qui vient d'être publié dit qu'ils devraient s'abstenir et, pour le vain plaisir d'une manifestation théorique, sacrifier les résultats obtenus.

Mais je vois parmi les signataires du manifeste notre ami Marcel Sembat qui, élu membre de la Commission du budget, vient d'y être nommé rapporteur des Postes et Télégraphes. Sans doute va-t-il conclure au vote de ce chapitre qui se solde par un excédent énorme — cent million, je crois — des recettes sur les dépenses. Cent millions de boni ! Et c'est toi, Sembat, qui vas fournir à la classe ennemie ce formidable moyen de prolonger sa domination » ?

Oui, mon vieux, fais-le : car si ce n'est pas toi, un autre le fera ; et, mieux que toi sans doute, il saura introduire dans le budget que tu rapportes quelques améliorations profitables aux pauvres bougres qui y émargent.

En aucune circonstance l'alliance avec les partis bourgeois : tel est le troisième article de foi qui permet à l'union socialiste révolutionnaire de séparer l'ivraie du bon grain, les éléments « étrangers ou ennemis » des éléments « fermes et conscients ».

Mais je ne vois, autour de moi, dans nos hôtels de ville conquis et enlaidis que le fruit de ces alliances détendues ! Lille et Armentières, pour ne parler que des plus importants n'ont pas d'autre origine ; il est vrai qu'elles ont assuré au Parti socialiste la majorité de l'assemblée communale. Mais ailleurs, à Valenciennes par exemple, Durre lui-même — Durre dont la pureté farouche n'a pas attendu le nombre des années socialistes — a accepté d'entrer presque seul au Conseil sur une liste où se trouvait maint opportuniste militant !

Ces alliances sont-elles terminées au moins ? Non sans doute, car aujourd'hui même l'organe officiel de la Fédération du Nord soutient la liste d'alliance conclue avec Faison par nos vaillants camarades de Lomme.

Mais c'est sans doute la dernière fois ? et, par respect pour le programme négatif du manifeste, dussent tous les hôtels de ville être perdus, c'en est fini de toute alliance ?

Eh bien, non, rassurez-vous, car le remède est près du mal : et le P. O. F., notamment, est trop avisé et trop pratique pour avoir entravé sa conquête des pouvoirs publics de liens qu'il ne saurait trancher.

Apprenez donc, camarades, que l'union socialiste révolutionnaire sera dirigée par un conseil central, et que ce conseil central *aura à prendre toutes les mesures nécessitées par les circonstances.*

En conséquence, lorsque le vote du budget se présentera dans les conditions que j'ai indiquées, et lorsque les circonstances nécessiteront des alliances, qu'on pourra appeler des coalitions, le Conseil central autorisera le tout.

Et, en cela, le Conseil central aura mille fois raison, raison avec la logique, raison avec l'intérêt du prolétariat, raison aussi — chose curieuse — avec son propre manifeste qui dit quelque part, que « le Parti socialiste » a aussi pour devoir d'arracher toutes les » réformes susceptibles d'améliorer les con- » ditions de lutte de la classe ouvrière. »

Mais alors, me demanderez-vous, tout ce qui est défendu dans les écrits peut-être autorisé dans la pratique ?

C'est comme vous le dites.

Vous pouvez ajouter que, dans ces conditions, il est faux qu'il y ait entre les socialistes français des divergences de tactique, car aucun socialiste ne se refuserait à confier à un Comité central, loyalement constitué, le soin des décisions nécessitées par les circonstances ; et vous devez conclure que les causes de divisions, agitées en ce moment exagérées et grandies sous les yeux du prolétariat, ne sont que des fantômes mensongers qui s'évanouiront dès que le peuple le voudra, pour faire place, sur les ruines des rivalités et des passions, à l'Unité rédemptrice.

Ed. DELESALLE.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

La Loi sur les Associations

PROMULGATION DE LA LOI

Paris, 29 juin. — C'est samedi, très probablement, que sera promulguée à l'*Officiel* la loi sur les associations.

C'est donc à partir de ce jour que courra le délai de trois mois accordé aux congrégations cultuelles qui auraient pu être antérieurement autorisées ou reconnues, pour justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer aux prescriptions de la loi.

En même temps paraîtra l'arrêté ministériel indiquant les conditions à remplir par les congrégations qui voudront solliciter l'autorisation législative.

COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE

Demain matin, le président du Conseil, vient d'instituer une commission extraparlementaire chargée de préparer le règlement d'administration publique qui doit aux termes de l'article 20 de la loi, déterminer les mesures propres à assurer l'exécution de la loi.

Cette commission est ainsi composée : MM. Combes, vice président du Conseil d'Etat ; Combes et Valle, sénateurs, président et rapporteur de la commission sénatoriale des associations ; Sarrien et Trouillot, députés président et rapporteur de la Chambre des associations ; Desjardins président de la section au Conseil d'Etat ; Abel Flourens, conseiller d'Etat ; Dietz conseiller d'Etat, directeur des affaires cultes ; Fernand Faure, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce ; Dumay, directeur général des cultes, etc.

Cette commission va hâter ses travaux, de manière à ce que le Conseil d'Etat puisse statuer avant ses vacances annuelles.

L'arrivée de M. Reveil à Alger

Alger, 29 juin. — Le *Bonvet*, battant pavillon de l'Amiral Gervais et ayant à son bord M. Revoil, le nouveau gouverneur général de l'Algérie, est entré, à neuf heures, en rade d'Alger. Les navires de l'escadre le saluent successivement de leurs canons. Les bâtiments français pavoisent. Les vapeurs remorqueurs grattent sont en poussant leurs sirènes en signe de « Vive la République ! »

Le *Bonvet* se dirige vers le *Saint-Louis*, battant pavillon de l'amiral de Maigret, qui va céder le commandement à l'amiral Gervais.

M. Revoil a débarqué à dix heures à l'Amirauté, où se rendent tous les fonctionnaires, malgré un sirocco suffocant et une température de 36 degrés à l'ombre.

La foule se presse sur les grands boulevards. Trois feux tirés dans le port ont pavoisé.

LES RÉCEPTIONS

A l'Amirauté, le général Caze, commandant le 19e corps, souhaite la bienvenue à M. Revoil ; il le salue comme fonctionnaire et comme ami.

Après les présentations d'usage, M. Régis, maire d'Alger, « apporte l'hommage du respect et de l'assurance désintéressée du dévouement de la population et de la municipalité d'Alger au représentant de la République » et à l'envoyé de la grande patrie.

M. Régis termine en exprimant sa confiance dans l'avenir. « Malgré le vent des discours, la main des semeurs est encore puissante et prochaine sera la moisson. »

M. Revoil répond :

« Permettez-moi de ne pas accepter de comparaison entre le pays d'où je viens et le pays où je suis.

La République est respectueuse de toutes les libertés. Je veux me borner aujourd'hui à vous remercier des souhaits de bienvenue que vous m'apportez au nom de la ville d'Alger ; je connais Alger de longue date et comme tous ceux qui sont venus ici, je n'ai pas échappé à son charme et à sa séduction.

La concorde entre les citoyens est la chose la plus nécessaire pour la prospérité d'une ville ainsi que le calme et la paix sociale.

Dans l'esprit républicain qui animait mon éminent prédécesseur, je veillerai au maintien de l'harmonie nécessaire entre tous les citoyens et à consolider la paix. C'est vous dire que je couvrirai les fonctionnaires et protégerai les citoyens qui m'aideront dans cette tâche. Je ne doute pas, monsieur le maire, de votre concours.

Un conseiller municipal indigène souhaite la bienvenue au nom de la population indigène.

M. Revoil répond qu'il continuera à l'égard de l'indigène la bienveillance témoignée par son prédécesseur. Il ne doute pas que la population indigène continuera à mériter les faveurs que la France lui accorde.

Après le défilé des indigènes et des fonctionnaires, M. Revoil, précédé d'une escorte d'honneur de spahis, de chasseurs et de gendarmes à cheval, se dirige vers le Palais d'Eté dans un landau découvert, ayant à ses côtés M. Laurent, le secrétaire général du gouvernement, et le commandant Le Bouc, officier d'ordonnance. Sur son passage, M. Revoil est très acclamé. On crie : « Vive la République ! Vive Revoil ! »

VOYAGE MINISTÉRIEL

M. DUPUY A NANTES

Paris, 29 juin. — M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, qui quitte Paris ce matin, pour se rendre à Nantes où il doit présider, demain, la distribution des récompenses des concours régionaux agricoles de l'Ouest, qui se tiennent actuellement dans cette ville.

Le ministre est accompagné des directeurs de l'agriculture et des haras ainsi que de M. Legrand son chef de cabinet.

A son arrivée à Nantes, le ministre a été salué par la foule, aux cris répétés de : « Vive la République ! »

A 5 heures après midi, ont eu lieu, à la préfecture, les réceptions officielles.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Le referendum repoussé

Bruxelles, 29 juin. — La Chambre a repoussé par 83 voix contre 50 et 2 abstentions, la proposition de M. Janson, libéral, tendant à la consultation du pays par voie de référendum, sur le suffrage universel.

LA FRANCE & L'ALLEMAGNE

Deux peuples amis

Paris, 29 juin. — Si le traité de Francfort n'avait été imposé par la force, si les annexions de 1871 résultaient comme celles de 1860 du libre vote des populations loyalement consultées, on aurait lieu de se réjouir en France de la grande course Paris-Berlin qui s'achève en ce moment. C'est un spectacle singulier, pour les hommes qui avaient vingt ans au moment de la guerre, que cette promenade folle coupée d'ovations, marquée par des fêtes où l'on entend des Français porter en termes enthousiastes la santé de l'empereur d'Allemagne et la *Marseillaise* jouée par les fanfares des régiments prussiens. En 1878, pendant l'Exposition, un négociant parisien manqua de se faire écharper pour avoir mêlé sur sa façade un drapeau allemand au faisceau des pavillons étrangers. Aujourd'hui les couleurs du vaincu et celles du vainqueur forment pavois sur les routes parcourues par les automobilistes et flottent au couronnement des arcs de triomphe. On crie « Vive Loubet ! » à Aix-la-Chapelle, « Vive la France ! » à Eisenach ; on parle un peu partout le long de l'itinéraire, de réconciliation et d'amitié. Quelques feuilles allemandes poussent la courtoisie jusqu'à souhaiter la victoire aux couleurs françaises, quitte pour l'industrie nationale à prendre sa revanche plus tard sur nos artisans. Peut-être ne constatera-t-on pas, il y a quelques semaines, une tendance à l'apaisement chez les deux peuples, un affaiblissement de l'idée de revanche chez le peuple français ?

Nous devons accueillir avec joie — comme une faveur du sort dont nous sentons les premiers bénéfiaires — tous événement de nature à désarmer les haines de nos grands voisins. Ce qui se passe aujourd'hui démontre combien les peuples sont étrangers aux discordes entretenues par un petit nombre de gouvernants. Les populations ne se détestent que par routine, par une sorte de docilité aimissquer aux suggestions d'en haut. Abandonnées à elles-mêmes, dégagées des influences de l'autorité et de la presse, elles sont bonnes, justes et fraternelles. Ce sont les gouvernants qui ont laissé écraser le Transvaal, les peuples se sont unanimement prononcés en faveur des Boers. Les gouvernements ont organisé en Chine une série de massacres et de pillages qui n'est pas encore fermée, où la responsabilité des peuples n'est aucunement engagée. Tandis que parfois l'empereur Guillaume s'exprime en termes amers ou menaçants, vayez comme spontanément les populations allemandes reçoivent et fêtent tant de visiteurs français. Les peuples protestent avec indignation contre les hécatombes d'Arménie et d'Anatolie ; les gouvernements approuvent et laissent faire. Il faut considérer les événements au point de vue politique pour admettre que la civilisation chrétienne allient faire bien tant d'infidèles au nordest de l'Asie et consente à l'immolation de tant de chrétiens au sud-ouest. Cette façon de concevoir les choses appartient aux gouvernements, non aux peuples.

Librement consultées, la France et l'Allemagne seraient réconciliées depuis quinze ans. La course Paris-Berlin attesté par les moindres incidents que Français et Allemands sont prêts à fraterniser à toute vitesse et ne cherchent pas longtemps, sans en découvrir, des raisons de s'aimer, tandis que les deux gouvernements augmentent leurs forces militaires et perfectionnent leurs engins de destruction.

Solidarité internationale ouvrière

VERRIERS BELGES ET AMÉRICAINS

Charleroi, 29 juin. — A la nouvelle de l'emprisonnement d'Edmond Gilles, les verriers américains ont adressé à l'*Union Verrière*, par mandat télégraphique, la somme nécessaire pour obtenir sa libération, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

Voici le texte du télégramme du citoyen Burns :

« Par câble, nous vous envoyons 100 livres sterlings (2.500 fr.) pour assurer la mise en liberté de Gilles. Notre Association veut assurer la justice pour tous. Télégraphiez-nous si la somme envoyée est insuffisante et par câble, informez-nous bien vite de la mise en liberté de votre président. »

Ce télégramme a été communiqué à Edmond Gilles qui persiste dans sa résolution de ne pas verser un centime dans la caisse de M. Morel.

En conséquence, voici le texte de la réponse télégraphique qui a été adressée au citoyen Burns :

« Merci. Gilles refuse donner argent à un patron pour obtenir liberté. L'Association ne souffrira pas de l'emprisonnement de son Président.

« Gilles sera libre dans un mois. Vive l'Union le

Nouvelles Politiques

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 29 juin. — La commission du budget s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Meunier, président.

Après avoir entendu le directeur du service pénitentiaire, elle a décidé que le pénitencier de Castel-Lucchi, en Corse, recevrait désormais les condamnés de la maison centrale de Gaillon, dont les bâtiments seront affectés à une garnison.

Sur le crédit demandé pour les travaux à établissement d'Aix-les-Bains, la commission a décidé de réduire les honoraires d'un architecte, qui a excédé les devis en exécutant des travaux non prévus.

Elle a invité le gouvernement à poursuivre toutes les responsabilités engagées.

La commission a enfin adopté le projet de loi des 4 contributions directes pour 1902, et disjoint les amendements relatifs à l'impôt sur le revenu.

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 29 juin. — La commission du travail a rejeté, à l'unanimité moins un, voix, celle de M. Aynard, le projet de loi relatif aux chauffeurs et mécaniciens.

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Paris, 29 juin. — Plusieurs journaux croient que le décret de clôture de la session parlementaire pourra être la jeudi soir aux Chambres.

Faits Divers

HORS RÈGION

La Course Paris-Berlin

VICTOIRE DE FOURNIER

Berlin, 29 juin. — La course Paris-Berlin vient de se terminer par la victoire de M. Fournier, qui est arrivé à Berlin exactement à 11 heures 47 minutes 42 secondes (heure de l'Europe centrale).

La troisième étape Hanovre-Berlin, était de 297 kil. 600.

M. Fournier a accompli ce trajet en 6 h. 32' 18". Il avait fait la première partie du trajet Paris-Aix-la-Chapelle, en 8 h. 28', sans déduction d'un ralentissement imposé par la traversée de villes et zones surélevées. Il a parcouru la seconde partie du trajet Aix-la-Chapelle-Hanovre, en 9 heures 7.

Il a donc fait le trajet total de Paris à Berlin (1.198 kil. 600) en 25 heures 7 minutes.

Rappelons, comme chiffre de comparaison, que le Nord-Express a mis 27 heures 45 pour accomplir le trajet de Paris à Berlin.

L'ARRIVÉE A BERLIN

L'arrivée des automobiles a été favorisée par un temps superbe. Elle avait attiré tout Berlin à l'hippodrome de West-End. L'aristocratie et tous les représentants de l'armée occupaient, des huit heures du matin, les tribunes pavoisées aux couleurs allemandes, françaises et belges. Aux alentours, une foule compacte occupait la route de Spandau. De nombreuses jeunes femmes en ravissantes toilettes, animaient la pelouse, où s'étaient rendues toutes les automobiles existant à Berlin.

L'arrivée des voitures des tourisles a été saluée par de vives acclamations ; mais on attend avec une nervosité croissante l'arrivée des coureurs de vitesse.

Ce n'est qu'à midi moins un quart — exactement onze heures quarante-sept minutes, quarante-deux secondes — que des coureurs formidables ont annoncé l'arrivée de Fournier.

Il est couvert de poussière et arrive au contrôle en ouragan.

Il s'arrête en quelques mètres devant la tribune du jury.

Des acclamations formidables éclatent et les musiques militaires jouent la *Marseillaise*.

Fournier, très dispos est monté recevoir les félicitations des membres du comité.

Ses amis l'ont empoigné et porté en triomphe tout autour des tribunes jusqu'au lavatory.

Girardot arrive second, vingt-cinq minutes après Fournier, à midi, quatorze minutes, vingt secondes.

Les suivants se succèdent rapidement depuis lors :

Brasier arrive à midi vingt-six.

De Kniff arrive à midi vingt-huit.

Malgré les efforts du comité d'organisation, de regrettables altercations se sont produites sur le champ de course à cause de l'excès de zèle de certains commissaires qui voulaient maladroitement interdire aux chauffeurs, à la presse et même aux membres de l'Automobile-Club l'entrée de l'enceinte réservée.

En ce moment les automobiles défilent sous les tilleuls au milieu d'une foule immense.

Audacieux Bandits

Bruxelles, 29 juin. — Pendant que M. et Mme Louis H..., demeurant au second étage d'une maison de la chaussée de Ninove étaient sortis, en laissant au logis leurs deux enfants, Georges et Emile, âgés de 10 et 14 ans, des malfaiteurs pénétrèrent dans leur logement. Sans être entendus par les colocataires de l'immeuble, les bandits montèrent doucement dans l'escalier conduisant à l'appartement de M. H..., où ils firent brusquement irruption.

Terrifiés, les deux enfants n'eurent même pas le temps de pousser un cri. Ils furent bâillonnés aussitôt ligotés et enfermés dans un petit réduit. Les voleurs firent alors main basse sur tout ce qui leur convenait ; ils emportèrent les bijoux et une somme de 90 fr. qui se trouvait enfermée dans une armoire. Sans être inquiétés ils quittèrent alors la maison. On juge de la stupéfaction de M. et Mme H... lorsqu'ils rentrèrent chez eux. Ils délivrèrent leurs enfants qui leur racontèrent ce qui s'était passé.

La police avisée de cet acte de banditisme a ouvert une enquête.

Les tribunaux de mort

ODIEUSE CONDAMNATION

Paris, 29 juin. — Le soldat Gaëlan, du 4e bataillon d'infanterie légère, poursuivi devant le conseil de guerre pour refus d'obéissance, ayant jeté une chique de tabac sur le commissaire du gouvernement, a été condamné, séance tenante, à la peine de mort.

Quand donc serons-nous débarrassés à jamais des conseils de guerre, odieuses juridictions d'exception ?

Une femme qui tue sa rivale

Paris 29 juin. — Une habitante d'Abbeville, Mme Routier, âgée de trente ans, croyait que son mari la trompait avec une voisine, Berthe Mancelle, âgée de trente-trois ans. Résolue à supprimer sa rivale, Mme Routier s'embusqua hier au coin du jardin de Mme Mancelle et, au moment où celle-ci passait devant elle, la frappa de deux coups de couteau dans le dos et de plusieurs autres à la tête et aux bras.

Aux cris de la victime des voisins accoururent et purent désarmer Mme Routier avant qu'elle eût achevé sa rivale dont l'état est désespéré.

Les Kracks en Allemagne

Leipzig, 29 juin. — Le banquier Edouard Krohmann s'est brûlé la cervelle ce matin, dans sa propriété de Leipzig. Ce suicide se rattache au krack de banques d'Allemagne et, notamment, à la déconfiture de la banque de Leipzig.

Le marché financier de Berlin est, à sa suite, les grandes places européennes se sont beaucoup préoccupées et se préoccupent encore de la mise en faillite de la principale des banques de Leipzig, la *Leipziger Bank*.

L'arrestation du premier des directeurs, puis celle du second directeur et le suicide du banquier Krohmann ont accru l'émotion. On a conclu de l'intervention de la justice que la situation financière de cette banque était gravement compromise et que sa déconfiture pouvait ainsi occasionner d'autres faillites. Une panique assez répandue conjurée, a menacé d'un *run* la place de Leipzig, et l'on a même craint une répercussion très sérieuse sur la tenue d'autres places allemandes.

En soi, la liquidation judiciaire de la *Leipziger Bank* est une grosse affaire. Cet établissement de crédit était un des plus importants d'Allemagne puisque son capital n'était pas moindre de 48 millions de marks soit près de 60 millions de francs. Il appartenait à cette catégorie de banques d'escompte et d'émissions si répandues en Allemagne, qui ont joué dans le développement économique du pays un rôle prépondérant.

TERRIBLE DRAME

Berlin, 29 juin. — Lacommune d'Oldembourg, près de Caszel, vient d'être le théâtre d'un terrible drame. Le fils d'un cultivateur de cette commune avait tué, d'un coup de pierre, le chien de l'instituteur. Le père de l'enfant se déclara prêt à indemniser l'instituteur.

Le lendemain, l'instituteur maltraita le garçon d'une telle façon, que le père, protégeant du fait, ne put que transporter à son domicile un cadavre. La mère, à cette vue, ressentit une si forte émotion qu'elle tomba inanimée sur le sol.

Le malheureux père, fou de colère, saisit une hache, courut chez l'instituteur, qu'il tua, tua le chien et se pendit ensuite.

Grève mouvementée à Saint-Étienne

Saint-Etienne, 29 juin. — Les ouvriers de l'usine Besson, en grève depuis quelque temps, excités par des agents provocateurs, ont lapidé aujourd'hui cet établissement.

L'intervention d'une brigade de pandores a été nécessaire pour le faire disperser.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

DANS LA RÉGION

Un Drame de la jalousie

A LILLE

Serments d'amour. — Délaissée. — Le vitriol.

Hier matin, s'est déroulé, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, un drame au vitriol dont les conséquences ne seront pas, heureusement, très graves.

Il y a quelques mois, une servante, employée chez Mme Lemaire, rue de l'Hôpital-Militaire, 30, faisait la connaissance d'un charretier, au service de M. Marquette, ancienne teinturerie Descat, rue de Béthune.

Une amourette s'ensuivit.

Rosa Delbecq, qui a 20 ans, est à l'âge où la femme, jouissant des derniers jours de son éclat, s'attache profondément. Henri Mullier, qui a 51 ans, était volage.

Leur amourette naquit et mourut.

Rosa Delbecq était vite remplacée dans le cœur du galant charretier ; elle s'en montra profondément affectée.

A plusieurs reprises, elle essaya de reconquérir les faveurs de son ami, son ressentiment s'augmenta de voir son amant, son ressentiment s'augmenta de voir son amant, son ressentiment s'augmenta de voir ses avances repoussées.

La haine confine à l'amour, et la vengeance n'est pas qu'un plaisir des dieux.

Il y a trois jours, Rosa Delbecq rencontrait « Au Canon d'Argent », estaminet de la place de Béthune, Henri Mullier, en compagnie de son heureuse rivale. Elle essaya de nouvelles remontrances, tenta un rapprochement. Henri Mullier n'écouta rien.

Rosa sortit en faisant claquer la porte, formulant des menaces.

Quelques instants après, sa patronne la surprenait en train de verser le vitriol, fortement étendu d'eau, qui lui sert à nettoyer ses cuivres, dans une vieille casserole. Elle la fit renoncer à son projet, et jeta elle-même le contenu de la casserole dans l'évier de la cuisine.

Cependant Rosa Delbecq s'était procurée une nouvelle fiole d'acide sulfurique ; ce, hier matin, vers 9 heures et demie, heure à laquelle Mullier passe journellement rue de l'Hôpital-Militaire, elle l'y attendait, postée dans l'encoignure d'une porte.

Une demi-heure s'était écoulée. Henri Mullier parut, accompagné d'un ami. Rosa Delbecq s'approcha d'eux, et lança au visage de son ancien amoureux le vitriol qu'elle avait versé dans une casserole.

Elle l'atteignit au côté gauche. Le liquide corrosif, après avoir atteint légèrement l'œil, coula le long de la joue, jusque sur les vêtements qu'il brûla en partie brûlés.

L'état de Mullier n'est pas grave. Cependant le docteur Castelain, qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

Son attentat commis, Rosa Delbecq s'est rendue au commissariat du 1er arrondissement, et s'est constituée prisonnière entre les mains de M. Queutier, qui, après avoir reçu ses déclarations, l'a déférée au parquet.

Exploit de cambrioleurs

à la Gare de Tourcoing-les-Francs

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers trois heures du matin, des malfaiteurs, restés jusqu'ici inconnus, se sont introduits dans la gare des Francs, à l'aide de fausses clefs. Une fois à l'intérieur, ils se sont attaqués à un coffre-fort situé dans les bureaux des employés qu'ils ont fracturé. Celui-ci ne contenait qu'une somme de 3 francs 50 ce qui fut pour les voleurs une déception. Dans les tiroirs-caisses qu'ils ont également fracturés se trouvait une somme de 6 francs 50 qui a disparu. Leur méfait accompli à la gare, ils se sont alors dirigés vers le cabaret des époux Pelillon, à l'enseigne « Au Nouveau signal d'arrêt », situé rue des Francs ou loge M. Grenier, chef de gare.

Les malfaiteurs ont pénétré dans cet établissement en escaladant un mur de clôture. Dans la salle d'estaminet, les voleurs firent des recherches dans le comptoir avec l'espoir de trouver l'argent du chef de gare, une somme de 2.000 francs qu'il avait emportée, la veille, au soir. Au cours de leurs recherches les individus heurtèrent le verrier et tout ce qui se trouvait sur l'étagère dégringola avec un vacarme tel qu'ils furent obligés de prendre la fuite.

Samedi matin, M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, informé, s'est rendu sur les lieux afin d'ouvrir une enquête.

Jusqu'ici, on n'a aucun indice pouvant aider la police dans son enquête.

L'affaire d'Avion

ARRESTATION DE M. NORANGE, SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE

L'affaire d'Avion paraît entrer dans une phase plus active ; les gendarmes de Rouvroy se sont rendus hier matin, samedi, à Avion, porteurs d'un mandat d'arrêt contre M. Norange, secrétaire général de la Mairie.

Ils se transportèrent à la gare de Lens ou ils notifièrent leur mandat à M. Norange au moment où il montait dans le train se dirigeant vers Lille.

M. Norange n'a fait aucune résistance aux gendarmes qui lui ont passé les menottes et l'ont dirigé sur la prison de Rouvroy d'où il sera conduit probablement devant le Procureur d'Arras.

Un mandat d'arrêt est également lancé contre M. Souillart, ex-concessionnaire du gaz d'Avion.

On prévoit comme imminentes d'autres arrestations.

Cette affaire cause un vif émoi dans le bassin houiller.

Une fillette violée

A THIANT

Un crime odieux a été commis sur une fillette de treize ans, Maria Degorge, journalière. L'auteur de cet attentat a été arrêté. Voici les faits :

Maria Degorge, ouvrière à l'usine Sirot, mise à pied avec quelques compagnes, avait cherché du travail chez les cultivateurs de la commune. Elle avait été prise chez Joseph Bury, 40 ans, célibataire.

Le matin, elle travailla avec deux ouvrières ; l'après-midi Bury l'emmena seule avec lui pour relever du foin, à la source Lannoy.

En aidant la fillette à franchir un fossé, Bury attira l'enfant à lui, la renversa dans le fossé et, brutalement la violenta.

Blessée, la jeune fille raconta à sa mère l'odieux attentat et la gendarmerie d'Hérin, prévenue, a ouvert une enquête. Des charges graves furent relevées contre Bury.

Interrogé par le juge d'instruction, qui s'était rendu à Thiant, Bury a été arrêté et écroué à la prison de Valenciennes.

Chronique Electorale

Les élections cantonales

LE DÉCRET OFFICIEL

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant

Article 1er. Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu dans les départements ci-après que celui de la Seine le dimanche 21 juillet 1901.

Les électeurs des cantons qui n'appartiennent pas à la série sortante et dans lesquels il y aurait lieu de procéder à la nomination de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. L'élection sera faite sur la liste des électeurs close le 31 mars 1901.

Les listes des communes où, conformément à l'article 5 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau rectificatif des modifications.

Art. 3. Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1875, le scrutin ne durera qu'un seul jour.

Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 4. Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

Art. 5. Le second tour de scrutin dans les cantons où il devra y être procédé aura lieu le dimanche 28 juillet.

Canton d'Arleux

M. Menion, conseiller général du canton d'Arleux, dans une circulaire qu'il adresse à ses électeurs, déclare qu'il ne se représentera plus aux élections du 21 juillet.

L'honorable conseiller général qui est âgé de 74 ans, remercie ses électeurs de la confiance et de l'estime qu'ils lui ont accordées et renouvelées au cours de l'exercice de son mandat qu'il remplit depuis 1877.

Comme motifs de sa détermination, M. Menion invoque son grand âge. Il se déclare, en outre, « adversaire résolu et irréductible de la politique » tracassière pratiquée dans les quinze dernières » années et qui ont conduit lentement mais sûre- » ment et plus prochainement que ne le croient » les contribuables, la France à un désastre fi- » nancier, moral et sans précédent dans l'his- » toire. »

Canton de Trélon

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro que les délégués des groupes de Fourmies, Wignehies, Glageon et Trélon, réunis en congrès à Fourmies, estimaient l'ayette, avaient désigné comme candidat au citoyen docteur Morel, par 47 voix contre 6 voix au citoyen Carlegnie, maire de Wignehies.

Nous devons ajouter que le citoyen Carlegnie avait, dès le début, décliné toute candidature et avait, au contraire, ardemment soutenu la candidature du citoyen Morel.

Partisans des mêmes votes, des mêmes moyens que le citoyen Morel pour faire, aux élections du 21 juillet, triompher le programme du Parti ouvrier, le citoyen Carlegnie ne peut que s'étonner des quelques voix qui se sont égarées sur son nom.

A Lomme

(SECTION DU MARAIS)

La lecture de la *Dépêche*, hier matin, au Marais, a produit le plus lamentable effet.

Sans doute on savait bien par le recul des citoyens qui avaient assisté à la réunion privée organisée par M. Loyer, combien avait été lamentable l'effondrement des réactionnaires ; on pouvait croire pourtant à de l'exagération. Ce n'était pas possible.

Aussi on attendait avec impatience l'arrivée du porteur et l'on se passait de mains en mains quelques numéros déchirés.

Eh quoi ! c'était là le résultat de l'intervention de M. Grousseau ? On en avait tant parlé ; Bailleux s'écriait : « Vous allez voir l'événement ; d'abord, les républicains n'oseront pas paraître ; mais, quand même, même absents ils seront pulvérisés ! » Constant de son côté, se retirait de temps en temps à l'écart, pour répéter son rôle, dormir dans le lon qui convient, la très-épaisse grossièreté qu'il a servie.

Bref ce devait-être un écraboullement !

L'affiche convient tous les républicains à la réunion privée jetait un froid, mais il fallait prendre courage ; le terrible M. Grousseau n'était-il pas là !

Eh bien ! il n'a pas été terrible du tout : ses belles phrases n'ont pu tenir devant les chiffres et les arguments du citoyen Beghin, qui a exposé avec une lucidité parfaite la situation économique de la commune.

La lumière était faite dans tous les esprits. Il apparaissait nettement aux yeux de tous, que M. Loyer et ses fidèles, et nos renégats Bailleux et Constant, n'avaient eu qu'une préoccupation : favoriser Lomme bourg, contre tous les intérêts des sections du Mont-à-Camp et du Marais, déjà chargés des 3/4 du poids du budget communal.

La question des eaux, la question de la caserne de gendarmerie à Lambersart, la question du Rocher avec ses 17.000 francs, toutes ces questions étaient vidées à la confusion de nos administrateurs de la majorité.

De la majorité ? Majorité : douze voix sur vingt-trois contre nos municipaux !

Quand le camarade Derveux eut fait justice des mensonges colportés contre la minorité au sujet du vote sur les écoles des sections, de vifs applaudissements éclatèrent.

Il put faire un vibrant appel à l'union et à l'action de tous les républicains et de tous les contribuables qui ont le souci de la prospérité du Marais ; il fut acclamé.

Vive la République démocratique et sociale répète la salle.

Electeurs du Marais, faites tous votre devoir ; qu'il n'y ait pas d'abstentions.

Tous aux urnes ! Votez librement selon votre conscience, et suivant votre intérêt et celui de la section.

La victoire est assurée ; vous la saluerez tous ce soir au cri de : Vive le Marais ! Vive la République républicaine !!

Dernière Heure

Les nationalistes à Lyon

Lyon, 29 juin. — Demain, doit avoir lieu, à Lyon une conférence organisée par la Patrie française, avec le concours de l'ancien ministre Cavaignac et de M. Gabriel Syveton.

Sébastien Faure, directeur du *Quotidien*, publie dans ce journal, un manifeste convoquant tous les républicains de Lyon à une réunion qui se tiendra au cirque Rancy et d'où l'on partira en groupe pour se rendre au Casino où a lieu la conférence nationaliste.

La Patrie Française, de son côté, a pris des mesures extraordinaires. La salle du Casino sera gardée par 500 commissaires divisés en 25 bataillons. La plupart des portes seront fermées. Il y aura des commissaires sur les toits pour empêcher qu'on jette des objets du haut des toits voisins.

Les républicains lyonnais sont, de leur côté, déterminés à empêcher dans leur ville le renouvellement des attaques contre la République. Il faut s'attendre à des bagarres sérieuses si la police n'interdit pas la conférence.

L